

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 FEVRIER 2024

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

ID : 059-215902024-20240210-20240207DEL9-DE

20240207DEL9  
S<sup>2</sup>LO

<b>NOMBRE :</b>	
De conseiller en exercice	28
De présents	24
De votants	26
Pour	26
Contre	
Abstention	

**OBJET :**

**BUDGET PRIMITIF 2024 :  
SUBVENTION ANNUELLE AU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE ;**

**DELIBERATION :**

Publiée le 10 février 2023

Rendue exécutoire le 10 février 2023

Adressée au contrôle de Légalité  
(Préfecture de LILLE DRCL) le 10  
février 2023

Le maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie ;

Le : 10 février 2023

Et que la convocation du Conseil avait  
été faite

Le : 31 janvier 2024

Le Maire  
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa de la secrétaire de séance  
Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

**Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :**

Mmes et Mrs. **BEZIRARD Alain, LEROY Michael, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, DOUCHET Vincent, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, BIERVLIET François, HENZE Ludovic, LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;**

**Etaient excusés avec procuration, absents :**

Monsieur Michel LANNOO,  
Monsieur Lionel HOUZET, procuration donnée à M. Michael LEROY,  
Madame Caroline CHARPENTIER, procuration donnée à Mme Joëlle LIESSE,  
Madame Marie-Maud CAMPHYN ;

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Considérant les différentes missions afférentes au Centre Communal d'Action Sociale directement orientées vers la population et notamment :

- « L'aide et l'accompagnement aux personnes handicapées, aux jeunes en difficulté d'insertion »,
- « Mise en place de services à la famille avec des équipements tels, la Halte-garderie « Les Chrysalides », le Relais « Assistante Maternelle »,
- « Mise en place d'actions de lutte contre les exclusions..... »

Considérant les actions spécifiques à destination des aînés :

- « Repas, goûter, sortie et animations culturelles, services de proximité – taxi, petits travaux, portage des repas à domicile » ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, vote une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de la commune, d'un montant de 120.000, au titre de l'année 2024, afin de permettre la préparation de son budget primitif.**

Adopté Pour Ampliation

Le Maire